MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DU-BEC

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021



Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, pour une réunion ordinaire, le mardi 16 février 2021 à 20h30, sous la présidence de Monsieur SIMON Nicolas.

<u>Etaient présents</u>: M. LEBRET Pascal, M. SIMON Nicolas, M. GARREAU Gérard, Mme THEVENIN Danièle, M. AVENEL Guillaume, Mme GIRARD Fanny, Mme SIMON Danielle, M. BEQUET Ludovic, M. CAILLOT Christian, Mme GABRIEL Marie-Laure, Mme GALINHO DA SILVA Corine, Mme YGER Valérie

Absents excusés: Mme RETOUT-RIPOLL Isabelle, M. DHIVERT Daniel, Mme JOUAN Leslie

Secrétaire de Séance : M. GARREAU Gérard

1- COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE :

Le compte rendu de la séance du 19 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

Monsieur le Maire, donne la présidence à Mme SIMON Danielle (doyenne d'âge) pour la présentation du compte administratif 2020.

Au moment du vote, Monsieur le Maire s'est retiré et a quitté la salle de réunion.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 qui a été présenté à la commission des finances le 28 janvier 2021.

3- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 :

Monsieur le Maire, après le vote du compte administratif 2020, expose le compte de gestion de la trésorerie de Montivilliers.

Les 2 documents étant concordants, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 et autorise Monsieur le Maire à le signer.

4-VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire propose au Conseil d'étudier le montant des subventions attribuées aux associations afin de préparer le budget 2021.

Après délibération le Conseil vote les subventions suivantes :

- Comité des fêtes : 500 € - Club des Aînés : 500 €

Loisirs/culture/sport : 500 €
 Anciens Combattants : 500 €

- Athléti′Caux : 550 €

Coopérative scolaire : 500 €
 Centre Paul Durand Viel : 220 €

- Société Astronomique du Havre : 220 €

- Assor Histoire: 220 €

5- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 :

Suite au compte administratif 2020 et dans l'objectif de préparer le budget 2021, les orientations budgétaires ont été présentées, elles concernent les bâtiments et les équipements. Les choix des dépenses compatibles avec l'équilibre budgétaire seront validés lors du prochain conseil.

6- <u>DEFENSE INCENDIE</u>:

La commune doit préparer un plan pluriannuel de notre défense incendie communale sur le mandat 2021-2026. Ces travaux peuvent être en partie subventionnés par le Département et l'Etat.

Pour la protection de la salle « La bergerie » + les habitations + le château, il est envisagé une cuve de 120m cube enterrée avec poteau d'aspiration pour les pompiers.

Une convention entre le château et la mairie en cours d'élaboration.

Cout de l'opération : environ 38 000 € TTC

Pour la protection de la route des Indes et le haut de la route de Croismare, l'installation d'une bouche incendie route de Croismare (après le bassin) est envisagée. Des devis sont en cours.

7- INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur BEQUET expose au Conseil une application qui s'appelle « PanneauPocket ». C'est un système d'alerte pour les habitants. Chaque commune adhérente peut diffuser diverses informations à la population (coupure d'électricité, coupure d'eau, problème de circulation, manifestations...). Le coût de l'abonnement est de 180 € par an. Le Conseil accepte d'adhérer à cette application.

Madame YGER explique qu'elle a créé un marronnier afin de planifier les évènements de la commune. Une réunion aura lieu le lundi 22 février avec la Communauté Urbaine afin d'étudier les possibilités d'accueil pour le programme « Métropole en scène » et le « Cinétoile ». Elle informe également que le « B'écho » sera édité dans la semaine.

Monsieur SIMON informe le Conseil qu'un échange a eu lieu avec le Directeur du Centre Paul Durand Viel concernant l'avenir de l'établissement. L'ARS n'a pas encore donné son avis.

Monsieur GARREAU donne des informations sur le lancement du PLUI. En 2021 la communauté urbaine s'engage dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) porteur des ambitions d'aménagement du territoire communautaire pour la prochaine décennie. Comme pour la réalisation de notre PLU communal, le PLUI comprendra 3 étapes : un diagnostic, un plan d'aménagement de développement durable (PADD), des pièces réglementaires.

L'élaboration du PLUI s'appuiera sur des échanges entre les communes et la CU.

Après une phase préparatoire et le démarrage officiel prévu en juillet 2021, l'étude se déroulera jusqu'en 2024, et le PLUI devrait être approuvé fin 2025.

A cette échéance il remplacera les plans communaux existants, et s'appliquera sur l'ensemble du territoire de la CU.

Le pilotage du projet est assuré par les services de la CU, les communes, l'agence d'urbanisme AURH, et les élus.

Madame THEVENIN demande si le poteau électrique situé devant chez elle sera remplacé. Le poteau bougeant beaucoup, les services de la Communauté Urbaine l'ont enlevé par sécurité et vont le remplacer.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.